



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les systèmes d'information et de communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400), présenté en application de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale. Il a rencontré la Directrice générale de l'informatique et des communications et d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 1^{er} décembre 2016.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a approuvé tous les éléments de la stratégie Informatique et communications, qui était énoncée dans le rapport du Secrétaire général (A/69/517), et prié ce dernier d'en assurer la mise en œuvre en tenant compte des commentaires, observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/67/651) et du Comité consultatif (A/69/610). La stratégie est mise en œuvre sur une période de cinq ans à compter de l'adoption de la résolution 69/262. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée a pris note du premier rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie (A/70/364 et Corr.1) et souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport (A/70/7/Add.18).

3. Le Secrétaire général précise que son deuxième rapport d'étape (A/71/400) rend compte des progrès accomplis un an et demi après le début de la mise en application de la stratégie, retrace en détail l'ensemble des grands projets et engagements prévus dans la stratégie, offre une vue d'ensemble de la gestion des activités informatiques à l'échelle mondiale et présente une projection actualisée du budget global sur cinq ans.

17-01883 (F) 160217 160217



Merci de recycler 



4. Dans les paragraphes qui suivent, il est fait référence à un certain nombre de projets qui devaient être achevés à la fin de 2016 au plus tard. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera un état actualisé de ces projets à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le point de l'ordre du jour correspondant.

II. Observations et recommandations

A. Structure et présentation

5. Le Comité consultatif prend note de l'attention accordée à ses observations concernant la structure et la présentation (A/70/7/Add.18, par. 13 et 14) et des efforts faits pour rendre le rapport plus facile à exploiter. **Il se félicite en particulier des améliorations apportées à la présentation des projections budgétaires dans la section VII du rapport du Secrétaire général, qui comprennent désormais les dépenses prévues au titre du maintien de la paix. Le Comité recommande que l'Assemblée générale engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à présenter des informations claires et transparentes afin de l'aider à évaluer les progrès et à prendre des décisions.**

B. Gouvernance et mise en application

6. Dans son rapport, le Secrétaire général signale que la version définitive de sa circulaire portant organisation du Bureau de l'informatique et des communications a été établie et qu'il en va de même des politiques et procédures internes relatives aux nominations et aux délégations de pouvoir (A/71/400, par. 14). Il indique en outre qu'en collaboration avec les services chargés de l'informatique et des communications dans l'ensemble du Secrétariat, le Bureau a élaboré et publié un ensemble complet de 38 politiques portant sur toute une série de questions relatives à l'informatique et aux communications et qu'un dispositif permettant de contrôler et de mesurer la suite qui leur est donnée et d'en rendre compte a également été mis en place (ibid., par. 15 et 16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la circulaire du Secrétaire général sur le Bureau (ST/SGB/2016/11) avait été publiée le 21 septembre 2016.

7. Le Secrétaire général signale également dans son rapport qu'une collaboration constructive et fructueuse s'est établie entre les départements, notamment entre le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions (A/71/400, par. 2). Les exemples qu'il donne illustrent l'amélioration de la collaboration et de la coordination entre le Bureau et le Département dans plusieurs domaines, notamment pour ce qui est du regroupement des applications, des centres informatiques, des salles de serveurs, des réseaux et des services d'assistance (ibid., par. 37), ainsi que des priorités stratégiques en matière d'informatique et de communications pour l'établissement du budget, les ressources humaines, les moyens et l'évaluation des marchés [ibid., par. 7 g)]. **Le Comité consultatif se félicite de ces progrès et salue en particulier les efforts faits par le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions pour améliorer la collaboration et la coordination entre les entités chargées du maintien de la paix et les autres entités sur les questions relatives à**

L'informatique et aux communications dans le cadre de la stratégie globale en la matière. Il compte que la collaboration et la coopération continueront d'être renforcées et seront élargies à toutes les activités du Secrétariat dans le domaine.

8. Il est par ailleurs indiqué dans le rapport que des problèmes persistent dans certains domaines essentiels, notamment pour ce qui est de l'unification des ressources relatives à l'informatique et aux communications dans certains secteurs et de l'application des règles de gouvernance (A/71/400, par. 3). À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre à titre prioritaire des initiatives dynamiques pour que toutes les entités du Secrétariat se conforment aux dispositions de la section II de sa résolution 69/262, et notamment fassent rapport au Directeur général de l'informatique et des communications sur toutes les questions relatives aux activités touchant l'informatique et les communications, notamment la gestion des ressources, les normes, la sécurité, les dispositifs, et les politiques et directives. Elle a également prié le Secrétaire général de continuer de favoriser la coordination et la collaboration à l'Organisation et souligné que la stratégie Informatique et communications ne pourrait donner les résultats escomptés dans les délais prévus qu'avec l'appui et l'adhésion sans faille de la direction et la participation étroite et constante de toutes les parties prenantes, sachant que tous les besoins opérationnels devaient être satisfaits.

9. **Le Comité consultatif compte que tous les départements et entités du Secrétariat se conforment pleinement à la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale à la section II de sa résolution 69/262¹, et à toutes les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11). Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que le Bureau examine les budgets et les projets, toutes sources de financement confondues, concernant toutes les initiatives et activités du Secrétariat dans les domaines de l'informatique et des communications, dans le cadre des structures de gouvernance existantes, avant qu'ils ne soient présentés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité [voir ST/SGB/2016/11, par. 2.2 g)]. Le Comité insiste à cet égard sur le fait qu'il importe d'obtenir l'appui sans réserve des cadres et de l'ensemble des entités pour qu'ils participent à la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications et la fassent progresser, et sur le fait qu'ils doivent appliquer au niveau opérationnel les résolutions de l'Assemblée et les décisions de l'Organisation. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain rapport d'étape, des renseignements actualisés et détaillés sur les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération de toutes les entités du Secrétariat aux fins de l'application de la stratégie, ainsi que sur le respect des dispositions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (voir par. 32 ci-après).**

¹ Voir également les résolutions 70/248 A, 65/259, 64/243 et 63/262 de l'Assemblée générale; voir en outre A/62/793 et Corr.1, A/62/793/Add.1 et A/63/487 et Corr.1 et 2.

10. Dans son rapport sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour 2015 (A/71/5 (Vol I), chap. II, par. 330 à 363), le Comité des commissaires aux comptes présente un bilan d'étape sur les questions relatives à l'informatique et aux communications et fait notamment le point de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses deux rapports antérieurs sur la gestion de ces questions au Secrétariat, en 2012 (A/67/651) et en 2015 (A/70/581). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les questions relatives à l'informatique et aux communications soient appliquées dans leur intégralité.**

C. Principales initiatives menées dans le cadre de la première phase de la stratégie

11. À la section III (par. 19 à 50) de son rapport, le Secrétaire général décrit l'état d'avancement de chacune des principales initiatives menées pendant la première phase de la stratégie, un aperçu général de cet état d'avancement figurant à l'annexe II du rapport. Il est indiqué à l'annexe II.A que sur les 20 projets mentionnés dans le premier rapport d'étape (A/70/364 et Corr.1), sept ont été achevés et intégrés aux activités courantes et 13 projets stratégiques sont en cours. Les sept projets achevés sont les suivants : a) centres technologiques régionaux; b) évaluation d'Umoja; c) évaluation comparative des moyens et outils informatiques; d) gestion prévisionnelle des ressources humaines et budget indicatif quinquennal; e) mise à niveau de PeopleSoft (Inspira); f) gestion des risques institutionnels; g) services techniques et systèmes de conférence. L'annexe II.B montre que des modifications ont été apportées à 10 des 20 projets de la première phase, qu'il s'agisse de leur calendrier, de leur échelonnement ou de leur portée. Une synthèse concernant certains des projets en cours figure à l'annexe II.C; elle présente les dates de début et d'achèvement des projets, les étapes clefs et leur date d'achèvement, ainsi que le taux global d'exécution des projets au moment de la publication du rapport. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif appelle l'attention sur certains des problèmes rencontrés dans l'exécution des principaux projets relevant de la stratégie.

Prise en main d'Umoja

12. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les principaux résultats attendus et les domaines d'action prioritaires concernant Umoja sont les suivants : a) la fourniture d'un appui à la mise en service du progiciel dans les entités des groupes 3² et 4³ pour ce qui est de l'harmonisation des réseaux, des services

² Groupe 3 : Office des Nations Unies à Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (y compris au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève, en tant que prestataires de services), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges.

³ Groupe 4 : Siège, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Vienne, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Europe et greffe des tribunaux internationaux, et mise en service d'Umoja-Extension I dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales pour le personnel recruté sur le plan international.

d'intégration et de l'appui à la production; b) la fourniture d'un appui à long terme à Umoja et le transfert des connaissances relatives au progiciel au Bureau de l'informatique et des communications. S'agissant de la prise en main d'Umoja, il est précisé à l'annexe II.C que le transfert de responsabilités entre l'équipe chargée du projet et les entités du Secrétariat porte sur les éléments suivants : infrastructures, sécurité, informatique décisionnelle, applications, coordination du déploiement, assistance à l'exploitation et administration. Il est en outre indiqué que l'exécution du projet a commencé le 1^{er} novembre 2013 et devrait s'achever le 31 décembre 2018 au plus tard. Le taux d'exécution est de 30 % et, sauf pour l'étape relative à l'informatique décisionnelle, qui devait être achevée avant la fin de 2016, il est prévu que la plupart des objectifs d'étape soient atteints d'ici au 31 décembre 2018. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'atteindre tous les objectifs d'étape et qu'il faut veiller à étoffer et à renforcer les capacités internes afin que le transfert des responsabilités entre l'équipe Umoja et les entités du Secrétariat et l'institutionnalisation de l'appui à Umoja s'opèrent en temps voulu et sans heurt.**

Sécurité informatique et reprise après sinistre

13. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la mise en œuvre du plan de sécurisation informatique en 10 points progresse et est achevée à 65 % (A/71/400, par. 20). D'après les informations présentées à l'annexe II.C du rapport, cinq des 10 initiatives ont été menées à bien, et le projet, dont l'exécution a démarré le 1^{er} mars 2013, devait se terminer le 31 décembre 2016 au plus tard. Une série de questions restent néanmoins à régler : les départements doivent encore veiller à ce que certains systèmes fassent l'objet de contrôles de sécurité, les membres du personnel n'ont pas tous suivi la formation obligatoire à la sécurité informatique, et les informations doivent encore être classées afin que les ressources allouées à la sécurité de l'information soient réparties de manière efficace. Il est également précisé qu'en 2017, le plan de sécurisation informatique en 10 points devrait se transformer en un programme à long terme, afin que le renforcement de la sécurité soit inscrit dans la durée. **Le Comité consultatif compte que les problèmes susmentionnés seront réglés dès que possible afin que le plan de sécurisation informatique en 10 points puisse être mené à bien comme prévu.**

14. En ce qui concerne la reprise après sinistre, le Secrétaire général fait savoir que le nombre de systèmes essentiels avait été ramené de 171 à 24 et que 60 % de ces systèmes avaient été dotés de capacités de reprise après sinistre. Cependant, comme il est également souligné dans le rapport, il est très coûteux de mettre en place un dispositif de reprise après sinistre pour les grands systèmes, et la dernière évaluation en date des besoins de l'ensemble du Secrétariat montre que des investissements supplémentaires seront nécessaires pour les 40 % restants (A/71/400, par. 21).

Pôles applications

15. Aux paragraphes 23 à 35 de son rapport, le Secrétaire général présente des informations sur les pôles applications. Il y indique que les pôles de New York, Vienne et Bangkok sont chargés du développement de solutions intégrées de nature à favoriser la bonne mise en œuvre des mandats de l'Organisation. Le Bureau de l'informatique et des communications gère les activités de développement, de regroupement, de modernisation et de retrait du service des applications par une

gouvernance coordonnée des pôles. Depuis 2014, 688 applications ont été retirées du service : leur nombre a été réduit de 2 340 à 1 652 et devrait être ramené à 1 000 avant la fin 2020. On trouvera des précisions concernant les applications ayant été retirées du service, les mesures supplémentaires de rationalisation des applications existantes et les applications abandonnées par suite de la mise en service d'Umoja dans les tableaux 2, 3 et 4 du rapport du Secrétaire général. Il y est indiqué que, sur les 454 applications qui devaient cesser d'être utilisées à la suite du déploiement d'Umoja, 194 ont déjà été effectivement abandonnées et la mise en service complète du progiciel devrait faciliter le remplacement des 260 applications restantes. En outre, tous les services de messagerie du Secrétariat seront rassemblés sur une plateforme commune (Exchange/Office 365).

16. Le Secrétaire général note également dans son rapport que les pôles applications sont chargés du développement de solutions intégrées qui remplaceront progressivement la multitude de systèmes actuellement utilisés et aideront à automatiser les tâches et activités manuelles, à gérer l'information et à faciliter la prise de décisions. L'utilisation de systèmes standardisés et centralisés renforcera la cohérence et la fiabilité pour ce qui est de l'appui aux utilisateurs, des performances, de la sécurité et de la continuité des activités. De nouvelles applications standard portant sur les aspects suivants ont été mises en place : a) amélioration d'Inspira afin de faciliter l'administration du dispositif de mobilité; b) harmonisation des plateformes de formation en ligne de l'Organisation; c) échange d'informations et collaboration par l'intermédiaire des plateformes Unite Docs et Unite Connections; d) modernisation du Système de diffusion électronique des documents; e) automatisation, suivi et gestion des performances dans le domaine de la prestation de services par l'intermédiaire de la plateforme Unite iNeed; f) systèmes de gestion du matériel appartenant aux contingents (eCOE) et de gestion des carburants (EFMS2) et amélioration du système de gestion des informations aériennes; g) activités de fond de l'Organisation, notamment la prévention du trafic de drogues et du blanchiment d'argent, le renseignement financier, la gestion de l'appui aux conférences et la gestion de la formation.

17. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les pôles applications, ainsi que de la réduction du nombre d'applications et de la mise en place de nouvelles applications standard. Il compte que les applications devenues inutiles seront effectivement retirées du service et ne doute pas que le Secrétaire général fera le point sur cette question dans son prochain rapport. Le Comité continue d'insister sur le fait qu'il importe d'adopter une stratégie efficace et cohérente concernant le développement d'applications qui permette d'éliminer les systèmes faisant double emploi et ceux qui sont devenus obsolètes et de réduire l'éparpillement, actuellement important, des capacités dans ce domaine. Il encourage le Secrétaire général à continuer d'affiner son analyse des applications existantes en vue de poursuivre la rationalisation des 1 000 applications qui seront encore en service en 2020, le but étant d'en réduire le nombre, et de lui rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine dans son prochain rapport d'étape.

Réseau longue distance et Centre chargé du réseau institutionnel (communications et sécurité)

18. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les systèmes et réseaux du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de l'appui aux

missions ont été fusionnés de façon à former un réseau institutionnel longue distance. Ce réseau permettra de centraliser les fonctions de surveillance et d'appui par l'intermédiaire du Centre chargé du réseau institutionnel (communications et sécurité). La mise en place du réseau devrait en principe être achevée en décembre 2017 au plus tard (A/71/400, par. 36). **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la mise en place d'un réseau longue distance unifié commun à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU.**

Centres technologiques régionaux

19. Dans son rapport (A/71/400, par. 37 et 38), le Secrétaire général signale que les centres technologiques régionaux, mis en place en mai 2015, continuent d'exercer un contrôle sur les entités du Secrétariat dans des domaines tels que la sécurité informatique, la gouvernance et les risques, le respect des politiques relatives à l'informatique et aux communications, et la fourniture de solutions techniques au niveau régional. Les objectifs atteints à ce jour comprennent : a) le regroupement des fonctions des services d'appui dans cinq antennes du Pôle d'assistance centralisée; b) une réduction de 16 % du nombre total de centres de données et de salles de serveurs à l'échelle mondiale; c) le regroupement des équipements des réseaux de sauvegarde et de stockage, avec à la clef une baisse de 20 % du nombre total de systèmes de stockage; d) la publication de politiques de sécurité informatique et la mise en œuvre du plan de sécurisation informatique en 10 points dans les régions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le statut de centre technologique régional avait été conféré aux structures existant à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'Afrique, au Siège à New York pour les Amériques; à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'Asie et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'Europe.

20. Selon le Secrétaire général, les centres technologiques régionaux complètent les infrastructures informatiques et les infrastructures de communications du Département de l'appui aux missions au niveau régional et aident le Département à mieux contrôler la prestation de services informatiques et de services de communications dans les missions de maintien de la paix par l'intermédiaire de trois services régionaux intervenant auprès de 35 entités au total. **Le Comité consultatif est d'avis qu'un résumé des réalisations des services informatiques et des services de communications régionaux relevant du Département de l'appui aux missions devrait figurer dans le rapport d'étape sur l'avancement de l'application de la stratégie, ce qui permettrait de disposer d'un aperçu général des activités au niveau régional.**

Pôles informatiques

21. Le Secrétaire général note dans son rapport que les grands systèmes ont été transférés aux pôles informatiques⁴, ce qui garantit une disponibilité 24 heures sur 24, l'accès aux dispositifs de reprise après sinistre et l'application de politiques de sécurité communes (A/71/400, par. 40 et 41). Selon les informations figurant à

⁴ Les grands systèmes hébergés dans les pôles informatiques comprennent Umoja, iNeed, les services de noms de domaines, les services d'annuaire, Unite Identity, les infrastructures hybrides Exchange/Office 365, les passerelles de sécurité pour la messagerie électronique, les bases de données partagées, Unite Docs, Unite Connections, EarthMed, Cosmos, COMET et Field Support Suite.

l'annexe II.C du rapport du Secrétaire général, le taux d'exécution de ce projet, qui a été lancé le 1^{er} décembre 2013 et devait avoir été mené à bien le 31 décembre 2016, est de 80 %. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 63/269, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de privilégier dans la mesure du possible les solutions informatiques centralisées plutôt que les solutions locales.

Le Comité consultatif salue les progrès accomplis jusqu'à présent.

Services techniques et systèmes de visioconférence

22. Le Secrétaire général constate dans son rapport que le recours aux techniques de visioconférence continue de s'intensifier, le nombre de visioconférences tenues doublant chaque année et ayant atteint 25 000 en 2015. En outre, la mise en place d'un certain nombre de systèmes et services connexes⁵ devrait être achevée avant la fin de 2017. Le Secrétaire général note qu'il faudra envisager des investissements supplémentaires pour que l'Organisation puisse faire face à l'augmentation des besoins. Il signale également que les montants nécessaires pour la modernisation des installations audiovisuelles et multimédias et le remplacement des équipements audiovisuels et multimédias achetés dans le contexte du plan-cadre d'équipement au Siège seront prévus dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 (A/71/400, par. 42 à 44).

Pôle d'assistance centralisée

23. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Pôle d'assistance centralisée est composé de cinq antennes [Bangkok, Nairobi, Genève, New York et Brindisi (Italie)], qui centralisent toutes les demandes d'assistance, de dépannage technique ou d'information relatives aux grands progiciels de l'Organisation et fournissent au personnel un appui mondial à toute heure. Il relève également que, depuis février 2016, le Pôle revoit, en collaboration avec l'équipe Umoja et le Département de l'appui aux missions, le modèle d'appui à l'exploitation, afin de donner suite à la recommandation du Comité consultatif, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, consistant à établir un seul système d'assistance pour Umoja, y compris pour les opérations de maintien de la paix (A/71/400, par. 45 à 47, et A/70/7/Add.18, par. 36). D'après l'annexe II.C du rapport du Secrétaire général, le regroupement des services d'assistance pour l'ensemble de l'Organisation, qui a commencé en janvier 2015 et devait se terminer le 31 décembre 2016, est achevé à 70 %. **Le Comité consultatif salue les progrès accomplis jusqu'à présent.**

Informatique décisionnelle

24. Le Secrétaire général signale dans son rapport que la coordination de la mise au point des rapports relève du Bureau de l'informatique et des communications et que les fonctions relatives à l'architecture des données dans Umoja et celles relatives à l'informatique décisionnelle seront confiées au Bureau en 2017 avec la réaffectation au Bureau des membres de l'équipe Umoja qui s'occupaient de ces aspects. Des outils d'aide à la décision dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'approvisionnement et de la gestion des conférences et des

⁵ Unification des outils de communications; système de gestion et de réservation de services de visioconférence; mise en réseau et suivi à l'échelle mondiale; utilisation de l'informatique en nuage pour les visioconférences en interne et gestion des opérations.

outils visant à appuyer les activités de l'Organisation dans les domaines du climat, de la gestion des terres, de l'eau et de l'énergie, ainsi que des questions relatives à l'égalité des sexes, ont été fournis. De plus, à mesure que des systèmes ont été retirés du service, leurs données ont été transférées dans des entrepôts de données et plusieurs systèmes d'établissement de rapports ont été élaborés (A/71/400, par. 48 à 50). **Le Comité consultatif estime que l'accès rapide à des informations exactes et fiables est l'un des principaux avantages d'Umoja et d'autres systèmes. Il compte que des renseignements détaillés sur l'informatique décisionnelle et les outils analytiques figureront dans le prochain rapport d'étape.**

D. Phase 2 de la stratégie

25. Le Secrétaire général note dans son rapport que la phase 2 de la stratégie vise en particulier à faciliter l'action de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'état de droit, du développement social et économique, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Il signale également que le Bureau de l'informatique et des communications intensifie actuellement ses activités dans ce domaine et a élaboré un certain nombre d'outils, notamment: un portail des statistiques ventilées par sexe; un système de suivi des informations politiques internationales et un outil appelé « Diplomatic Pulse » qui permettra de suivre les sources d'informations officielles mises en ligne par les gouvernements; un outil de modélisation de l'électrification; et un outil d'évaluation qui aidera à analyser l'interaction de différents modèles d'utilisation des sols, des ressources en eau et de systèmes énergétiques. Le Bureau dirige aussi les efforts visant à renforcer les capacités et la coordination et à encourager la collaboration de façon à améliorer la cybersécurité, la résilience et les mesures correctives (A/71/400, par. 51 à 61).

E. Approvisionnement groupé au niveau mondial et gestion des biens à l'échelle mondiale

26. Aux paragraphes 62 et 63 de son rapport, le Secrétaire général fournit des informations sur l'approvisionnement groupé au niveau mondial. La plupart des fournisseurs de l'ONU (à l'exception de ceux ayant emporté des marchés relatifs à Umoja) offrent leurs services dans différents lieux gérés de façon indépendante par divers bureaux, et le Secrétariat négocie des remises dans certains domaines et procède à une réorganisation fondée sur la valeur dans d'autres. Il est possible de passer à un approvisionnement groupé au niveau mondial en se servant de façon efficace et cohérente des contrats-cadres et des accords d'approvisionnement groupé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'objectif de l'approvisionnement groupé au niveau mondial était de répertorier tous les contrats et moyens existant dans le domaine de l'informatique et des communications et de déterminer les économies qui pouvaient être faites et les gains d'efficacité qui pouvaient être obtenus à l'échelle mondiale.

27. Le Secrétaire général indique également que les contrats axés sur la qualité des prestations sont associés à un dispositif de gestion à plusieurs niveaux, qui aide à exercer les contrôles voulus et à assurer la maîtrise des marchés passés aux niveaux mondial, régional et local et qui est doté : a) d'une structure centrale chargée de la gestion des achats groupés au niveau mondial; b) de groupes de gestion des achats groupés au niveau régional chargés d'administrer les marchés qui sont propres à une

région ou à une zone bien circonscrite; c) de groupes de gestion des achats au niveau local s'occupant des besoins propres à tel ou tel lieu d'affectation. Ayant demandé des précisions sur les contrats axés sur la qualité des prestations, le Comité consultatif a été informé qu'ils reposaient sur un modèle opérationnel fondé sur les besoins et l'administration des marchés visant à garantir : a) que les équipes les plus qualifiées, à même d'aider l'Organisation à faire des économies d'échelle, définissent les besoins au niveau mondial et y répondent; b) que des outils d'évaluation des prestations soient élaborés de façon à assurer un suivi et à subordonner le paiement du fournisseur à la qualité des prestations. Des équipes régionales ou locales seraient chargées de traiter les cas où une bonne connaissance du contexte régional ou local est importante. Le Comité a également été informé que ce type d'approvisionnement groupé devait être conforme aux règles et politiques en matière d'achats, notamment celles relatives à la mise en concurrence au niveau international.

28. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'une proposition détaillée concernant l'approvisionnement groupé au niveau mondial sera mise au point et présentée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité consultatif note que des économies pourront être faites et des gains d'efficacité obtenus grâce à l'approvisionnement groupé au niveau mondial et attend avec intérêt la proposition détaillée du Secrétaire général. Il insiste toutefois sur le fait que toute proposition doit être conforme aux règles, règlements et politiques de l'ONU relatifs aux achats.**

29. Il est indiqué dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général que le manque de visibilité des actifs informatiques⁶ constitue un risque qui est atténué par la vérification physique continue des actifs : une solution devant permettre de gérer et d'enregistrer les immobilisations incorporelles est à l'étude et des rapports d'analyse décisionnelle sont en cours d'élaboration. En ce qui concerne la gestion des biens à l'échelle mondiale, il est précisé dans le rapport que tous les biens informatiques et biens de communications de l'ONU, y compris ceux des missions de maintien de la paix et des entités autres, font actuellement l'objet d'un contrôle pendant tout leur cycle de vie, de leur réception à leur cession, et que le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions ont évalué la situation concernant les biens corporels et incorporels ainsi que les achats en mai et en juin 2016 afin de mieux connaître lesdits biens, d'exercer un meilleur contrôle et de renforcer l'application du principe de responsabilité. On trouve dans le rapport des informations sur le matériel informatique et le matériel de communications des opérations de maintien de la paix et des entités autres (voir A/71/400, par. 66 à 72 et annexe III). Il y est aussi indiqué que dans un avenir proche, Umoja permettra au Bureau d'assurer le suivi du matériel, des logiciels et des licences de logiciels, qui représentent une part notable des dépenses et des ressources informatiques, et qu'il est possible de passer de licences individuelles à des licences d'utilisation sur site, ce qui serait très avantageux pour l'Organisation.

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général ne traitait pas des biens incorporels dans son rapport, parce que le Bureau était en train d'élaborer un système permettant de mieux les suivre. Le Comité a également appris que si ces biens avaient été pris en compte, la valeur

⁶ Informations exactes et à jour concernant l'emplacement, les mouvements, le statut et la nature des biens.

comptable nette des biens informatiques et des biens de communications serait plus élevée; néanmoins, les biens incorporels, en particulier ceux qui ont été mis au point ou achetés avant l'application, le 1^{er} juillet 2013, des Normes comptables internationales pour le secteur public n'ont pas été enregistrés dans le système de gestion des stocks du Département de l'appui aux missions. Le Comité a reçu, à sa demande, des informations complémentaires montrant l'évolution de la valeur des biens informatiques et des biens de communications dans les missions et les entités autres; ces informations figurent en annexe au présent rapport.

31. Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut avoir une vue d'ensemble complète de la situation en ce qui concerne les biens informatiques et les biens de communications pour prendre en toute connaissance de cause les décisions portant sur les investissements y relatifs. Le Comité compte qu'une solution sera mise en place dans les meilleurs délais pour ce qui est de la gestion de ces biens, y compris les biens incorporels, et de l'exhaustivité des rapports correspondants.

F. Effectifs

Défragmentation des services informatiques

32. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'en 2015 et 2016, la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (qui relevait précédemment du Bureau des services centraux d'appui), ainsi qu'une partie de la Section des systèmes d'information ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines) et du Service de l'informatique financière (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) ont été intégrés au Bureau de l'informatique et des communications (A/71/400, par. 73). Le Comité consultatif rappelle qu'il a commenté ce projet de transfert de ressources dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2016-2017 (A/70/7, par. VIII.34 à VIII.37, VIII.57 à VIII.60, VIII.86 et VIII.118). Le Secrétaire général ajoute que les autres bureaux du Département de la gestion, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la sûreté et de la sécurité transféreront leurs postes informatiques au Bureau de l'informatique et des communications.

33. À la lecture du paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif remarque que le regroupement des moyens informatiques et moyens de communications se heurte toujours à des résistances. **À cet égard, il souligne que la coopération des responsables est essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications et attend d'eux qu'ils coopèrent et collaborent avec le Directeur général de l'informatique et des communications aux fins de la mise en œuvre de la défragmentation et du regroupement des capacités en matière d'informatique et de communications, qui constitue l'un des principaux objectifs de la stratégie. Le Comité compte d'autre part que le Secrétaire général usera de son autorité pour faire en sorte que tous les départements et entités du Secrétariat appliquent dans leur intégralité les dispositions de la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière a notamment prié le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités du Secrétariat informent le Directeur général de l'informatique et des communications de toutes les**

questions qui se rapportent aux activités, à la gestion des ressources, aux normes, à la sécurité, à l'architecture, aux politiques et aux orientations touchant l'informatique et les communications (voir également par. 8 ci-dessus).

34. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à remédier au cloisonnement informatique qui caractérise actuellement le Secrétariat ainsi que l'ensemble des lieux d'affectation et des missions sur le terrain (voir également A/69/610, par. 34). Le Comité estime nécessaire d'intensifier ces mesures dans l'ensemble des lieux d'affectation ainsi qu'au Siège. Il recommande donc à l'Assemblée de prier à nouveau le Secrétaire général de s'employer à réduire ce cloisonnement en poursuivant le regroupement et l'intégration des services informatiques et des services de communications du Secrétariat, conformément à la stratégie ayant été approuvée par l'Assemblée. Au Siège, c'est le Bureau de l'informatique et des communications qui sera responsable du programme de travail ainsi que des ressources humaines et financières des services informatiques rattachés aux différents départements, comme le prévoit la stratégie adoptée.

Perspectives de carrière

35. Aux paragraphes 74 à 79 de son rapport, le Secrétaire général présente des informations relatives aux perspectives de carrière du personnel des services informatiques et des communications, telles que : a) les critères de recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux; b) la nécessité d'ouvrir des postes spécialisés soumis à recrutement international dotés d'attributions limitées en matière de gestion et requérant des connaissances dans des domaines très techniques comme la criminalistique numérique, les services d'information géographique, la cybersécurité, l'informatique en nuage, l'architecture des systèmes et les infrastructures complexes; c) les conséquences des progrès technologiques sur la nature des compétences devant être acquises au moyen de formations; d) la nécessité d'améliorer les perspectives de carrière des agents des services généraux et des catégories apparentées, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport sur la gestion des ressources humaines (A/71/323), en particulier pour ce qui concerne le concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs organisé à l'intention des fonctionnaires des autres catégories. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a examiné, durant la partie principale de sa soixante et onzième session (voir résolution 71/263), le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines (A/71/323) ainsi que le rapport correspondant du Comité (A/71/557).

36. Pour ce qui concerne les modifications proposées en matière de perspectives de carrière des agents des services généraux et des catégories apparentées, le Comité consultatif a jugé, dans son rapport sur la gestion des ressources humaines (A/71/557, par. 43 et 44), que le Secrétaire général n'avait pas suffisamment analysé l'impact que la proposition tendant à ne plus imposer de concours aux agents des services généraux et des catégories apparentées qui souhaitent passer à la catégorie des administrateurs pourrait avoir sur les objectifs en matière de ressources humaines et a fait des propositions qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/263.

37. **S'il estime nécessaire de donner des perspectives d'évolution au personnel des services informatiques et des communications, le Comité consultatif souligne que toute proposition de mesure visant à modifier l'organisation des carrières de ce personnel ou permettant de retenir du personnel qualifié et ayant de l'expérience doit être présentée à l'Assemblée générale pour examen, comme le prévoit le Secrétaire général dans son rapport sur la gestion des ressources humaines.**

Données de référence et analyse des effectifs

38. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la qualité des données sur les ressources humaines s'est considérablement améliorée depuis l'entrée en service d'Umoja et que les chiffres de référence pour les postes et le personnel contractuel ont été recueillis en mai 2016 en associant des données provenant d'Umoja et d'Inspira, ainsi que les résultats de l'enquête et de l'analyse des ressources humaines menées par le Département de l'appui aux missions dans toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales. Les données de référence concernant les effectifs des services informatiques présentées au paragraphe 81 du rapport recensent le personnel recruté sur les plans national et international et les Volontaires des Nations Unies dans les entités autres que les opérations de maintien de la paix, ainsi que les fonctionnaires et autres membres du personnel dans les opérations de maintien de la paix.

39. Le Secrétaire général fournit aussi une analyse actualisée des effectifs dans les opérations de maintien de la paix et les entités autres (A/71/400, par. 82 à 91), qui comprend des données sur les fonctionnaires et le personnel contractuel, les différentes catégories de personnel (directeur, administrateur, services généraux, service mobile, administrateur recruté sur le plan national et personnel recruté sur le plan national) et la répartition de la charge de travail par catégorie de personnel et par fonction. Le Secrétaire général précise également que le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions évaluent actuellement le profil des membres du personnel des services du Secrétariat chargés de l'informatique et des communications afin de recenser les domaines dans lesquels une formation s'impose.

40. **Le Comité consultatif salue les mesures prises en vue de préciser l'analyse des effectifs des services informatiques et de fournir des données de référence plus détaillées. Il engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts afin d'affiner encore son analyse et d'améliorer les données de référence. Étant donné le contexte actuel de défragmentation et de regroupement des ressources informatiques, le Comité souligne qu'il est important de recueillir des données de référence exhaustives, précises, fiables et cohérentes, qui seront utilisées pour évaluer les progrès accomplis au fil du temps. Il estime que ces données devraient être ventilées davantage par département, bureau, mission ou centre, par catégorie de personnel (fonctionnaires et personnel contractuel) et par fonction, et que le point sur le développement de ces données de référence devrait être fait dans les prochains rapports d'activité sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications.**

G. Projections budgétaires

41. Aux paragraphes 92 à 118 du rapport du Secrétaire général, on trouve des informations sur les projections budgétaires. Il y est indiqué que des projections sur cinq ans comprenant également les opérations de maintien de la paix ont été préparées sur la base de l'évaluation approfondie menée par le Département de l'appui aux missions, qui prend en compte les hypothèses budgétaires, les tendances touchant les moyens à mobiliser, les tendances relatives aux dépenses, des évaluations comparatives et des études portant sur les coûts-avantages. Il y est également précisé que cette évaluation servira de point de comparaison et aidera à mesurer la manière dont l'efficacité a été améliorée et à fixer les priorités de financement de l'Organisation dans les domaines de l'informatique et des communications.

42. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le fait que le Secrétaire général ait présenté dans son rapport des projections budgétaires sur cinq ans en ce qui concerne le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et estime qu'il s'agit d'un premier pas. Le Comité engage le Secrétaire général à continuer d'affiner les hypothèses budgétaires sur lesquelles s'appuient ces projections, compte tenu des dépenses effectives ainsi que d'autres facteurs pertinents. À cet égard, le Comité souligne qu'il importe de veiller à adapter continuellement les hypothèses budgétaires afin qu'elles soient aussi fidèles que possible. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter, dans son prochain rapport, des projections budgétaires exhaustives et actualisées comprenant les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix et aux entités autres et s'appuyant sur des hypothèses budgétaires corrigées pour ce qui est de la dernière partie de la mise en œuvre de la stratégie.**

III. Conclusion et recommandations

43. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées au paragraphe 125 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de prendre note du rapport du Secrétaire général.**

Annexe

Évolution de la valeur des moyens informatiques et moyens de communications dans les missions et les entités autres que les missions de maintien de la paix

Missions^a

(En dollars des États-Unis)

	<i>Valeur d'achat initiale</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Amortissement exprimé sous la forme d'un pourcentage de la valeur initiale</i>
Au 30 juin 2014	629 955 331	287 114 103	342 841 228	45,6
Au 30 juin 2015	648 073 725	286 837 049	361 236 676	44,3
Au 30 juin 2016	680 295 280	299 288 702	381 006 578	44,0

La valeur d'achat initiale des biens informatiques et du matériel de communications équipant les missions de maintien de la paix s'élevait à 648,1 millions de dollars au 30 juin 2015 et après déduction du montant de l'amortissement (286,8 millions de dollars), la valeur résiduelle s'établissait à 361,2 millions de dollars. En partant de l'hypothèse selon laquelle toutes les missions resteront en état de veille et aucun achat ou remplacement n'aura lieu entre 2016 et 2019, la valeur résiduelle après amortissement sera de 246,4 millions de dollars environ au 30 juin 2019.

Entités autres que les missions de maintien de la paix^b

(En dollars des États-Unis)

	<i>Valeur d'achat initiale</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Amortissement exprimé sous la forme d'un pourcentage de la valeur initiale</i>
Au 31 décembre 2014	131 075 886	101 026 161	30 049 725	77,1
Au 31 décembre 2015	141 659 399	102 470 884	39 188 515	72,3
Au 31 décembre 2016*	141 659 399	116 386 673	25 272 726	82,2

* Valeur estimée des biens après amortissement au 31 décembre 2016, en partant de l'hypothèse selon laquelle aucun nouvel achat ne sera effectué en 2016.

L'amortissement se fait sur la base de la durée d'utilité de chaque bien et, en partant du principe que celui-ci ne sera pas remplacé, la valeur des biens immobilisés diminuera de 36,8 millions de dollars d'ici à la fin 2019, comme le montre le tableau ci-dessous.

^a Comprend en tout 30 opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales.

^b Comprend 17 bureaux recensés à l'annexe III.B du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/71/400, tels que le Siège et les bureaux hors Siège.

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Valeur nette au 1^{er} janvier</i>	<i>Amortissement annuel</i>	<i>Valeur résiduelle au 31 décembre 2019</i>
2016	39,2	(13,9)	25,3
2017	25,3	(10,9)	14,4
2018	14,4	(7,2)	7,2
2019	7,2	(4,8)	2,4
